

COLOMBIE

Visite du président colombien à Bruxelles et à Strasbourg

Le gouvernement colombien ne dit pas tout : des défenseurs des droits humains et des civils sont toujours menacés

Index AI : AMR 23/009/2004

ÉFAI

Embargo : lundi 9 février 2004 (08h00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU BUREAU EUROPÉEN D'AMNESTY INTERNATIONAL

Bruxelles -- À l'heure où les dirigeants de l'Union européenne (UE) et les députés du Parlement européen s'apprentent à recevoir le président colombien Alvaro Uribe, en visite à Bruxelles et à Strasbourg les 9 et 10 février 2004, Amnesty International exhorte l'Union européenne à ne pas soutenir des orientations qui risqueraient d'exacerber la crise relative aux droits humains dans le pays.

En effet, bien que le gouvernement colombien affirme mener une « politique de sécurité démocratique » qui fonctionne bien et qui a fait baisser le nombre d'homicides et d'enlèvements, Amnesty International a reçu des informations indiquant, au contraire, que les homicides et les « disparitions » étaient en augmentation dans plusieurs zones touchées par le conflit.

Pas plus tard que la semaine dernière, l'organisation a lancé une action urgente internationale en faveur de plusieurs syndicalistes colombiens de premier plan, membres de l'*Asociación de Educadores de Arauca* (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca), qui avaient reçu des menaces de mort émanant apparemment de formations paramilitaires soutenues par l'armée.

« Il est possible que le président colombien profite de cette visite pour demander à l'Union européenne un soutien supplémentaire pour sa politique de sécurité, et en particulier pour ses méthodes de démantèlement des groupes paramilitaires. Or, l'Union européenne devrait regarder de plus près ce qui se passe réellement dans le pays, a déclaré Dick Oosting, directeur de l'Association d'Amnesty International pour l'Union européenne. Le processus de démantèlement est loin d'être parfait. Le gouvernement

colombien offre en fait aux groupes paramilitaires la possibilité de se reformer sous une nouvelle apparence juridique. Ils sont en effet "recyclés" sous la forme d'entreprises de sécurité privées ou d'autres structures créées par le gouvernement, sans avoir à rendre de comptes pour leur rôle dans les atteintes aux droits humains.

« La politique actuelle du gouvernement colombien n'a pas apporté d'amélioration significative de la situation en matière de droits humains car elle favorise l'impunité et permet la poursuite des atteintes aux droits fondamentaux. Elle risque de priver les victimes et leurs familles de leur droit d'obtenir la vérité, la justice et des réparations.

« Par ailleurs, le gouvernement colombien affirme que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a considérablement diminué grâce à sa politique. Or, ces affirmations ne tiennent pas compte du fait que la plupart des mouvements de population sont actuellement cachés par une tendance aux déplacements intra-urbains ; en outre, selon certaines informations, de nombreuses personnes cherchant à fuir leur habitation en sont empêchées physiquement par les forces de sécurité », a poursuivi Dick Oosting. Le 4 février 2004, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré que, avec deux à trois millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et presque 300 000 réfugiés ayant fui à l'étranger, la Colombie était le théâtre de la troisième plus grave crise humanitaire du monde, après celles de la République démocratique du Congo et du Soudan.

Les militants des droits humains colombiens sont de plus en plus menacés, ce qui complique encore leur tâche de surveillance des atteintes aux droits humains. Amnesty International craint qu'ils ne soient l'objet d'une stratégie coordonnée de l'armée et des groupes paramilitaires destinée à affaiblir leur travail et à les mettre à la merci des attaques.

L'organisation appelle donc l'Union européenne à :

1. assumer sa responsabilité de veiller à ce que l'aide apportée à la Colombie par l'UE et ses États membres n'entraîne pas de violations des droits humains, que ce soit en connaissance de cause ou involontairement ;
2. exhorter le gouvernement colombien, dans des termes aussi forts que possible, à

prendre des mesures fermes et efficaces pour démanteler les groupes paramilitaires, supprimer tous les liens entre ces derniers et les forces de sécurité, et cesser de mener une politique qui risque de redonner une légitimité aux formations paramilitaires ;

3. réitérer l'appel qu'elle a lancé récemment au gouvernement colombien pour qu'il renonce à appliquer la réforme constitutionnelle qui confère aux forces armées des pouvoirs de police judiciaire ;

4. continuer d'insister pour que les groupes de guérilla respectent le droit international humanitaire et parviennent à un accord avec le gouvernement pour protéger la population civile des répercussions du conflit. ●

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview en espagnol ou en anglais, veuillez contacter :

Josefina Salomon, au siège d'Amnesty International à Londres :

- Tél. : +44 207 413 5562 ;
- Mobile : +44 7778 472 116 ;
- Courriel : jsalomon@amnesty.org

ou le Bureau européen d'Amnesty International à Bruxelles :

- Tél. : 32 2 5021499 ;
- Fax : 32 2 5025686 ;
- Courriel : amnesty-eu@aieu.be ;
- Site : <http://www.amnesty-eu.org>